# COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 juin 2019 A 18 H 30 SALLE DE LA MAIRIE VERPILLIERES

Effectif légal : 11 Convocation du 11/06/2019

Nombres de Conseillers en exercice: 11

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 18 juin, à dix-huit heures trente minutes s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de VERPILLIERES à la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe HAGUET, Maire

<u>Présents</u>: Madame TOPART Virginie, Madame HERBET Nicole, Monsieur HERBET André, Monsieur MORIN Gérard, Monsieur POULET William, Monsieur LEVERT Fabien.

<u>Absents excusés</u>: Monsieur LEVERT René, Monsieur HERBET Nicolas, Madame LEVERT Jocelyne (pouvoir Fabien LEVERT), Madame MORA Jacqueline.

Secrétaire de séance : Monsieur POULET William.

Le compte rendu de la réunion du mardi 26 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

La procédure d'approbation des comptes administratifs de l'année écoulée prévoit que le Maire présente les comptes administratifs et se retire au moment du vote. Il s'agit d'une approbation par l'assemblée délibérante de la gestion de l'ordonnateur sur l'année écoulée. A ce titre le Maire est considéré comme « personne intéressée à la délibération », et il doit se retirer au moment du vote, conformément à l'article L2121-14 3è alinéa du CGCT. Le courrier de Monsieur le Sous Préfet précise que le président de séance doit être élu et non nommé. De ce fait, l'approbation des comptes administratifs de la commune et du service des eaux n'est pas recevable. Il faut donc procéder à l'élection du Président.

Monsieur MORIN Gérard est élu par 1'assemblée à l'unanimité.

### 1) Approbation du compte administratif de la commune.2019-03-26-1AR

Après l'élection de Monsieur MORIN Gérard, à la présidence de séance pour l'approbation des comptes administratifs du service des eaux et de la commune, Monsieur le Maire se retire. Monsieur MORIN Gérard donne lecture du compte administratif de la commune, comme résumé ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement 2018 :	78 297.74 €			
Dépenses d'investissement 2018 :	97 662.26 €	Report année 2017:	€	
Recettes de fonctionnement 2018 :	113 848.52 €	Report année 2017 :	€	
Recettes d'investissement 2018 :	115 438.75 €	_		

Soit au final de l'exercice 2018 un solde positif de

20 954 75 \$

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le compte administratif 2018 présenté par Monsieur MORIN Gérard.

### 2) Approbation du compte administratif du service des eaux.2019-03-26-2AR

Monsieur MORIN Gérard donne lecture du compte administratif du service des eaux, comme résumé ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement 2018 :	16 195.07 €		
Dépenses d'investissement 2018 :	0.00 €		
Recettes de fonctionnement 2018 :	17 569.60 €	Report année 2017:	20 607.07 €
Recettes d'investissement 2018 :	752.73 €	Report année 2017:	4 511.80 €

Soit au final de l'exercice 2018 un solde positif de 27 246.13 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le compte administratif 2018 présenté par Monsieur MORIN Gérard.

# 3) Mise en place du RIFSEEP.2019-06-18-11

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la mise en place du RIFSEEP était soumise à la décision du Comité Technique. Tandis que l'avis du collège des représentants des élus était favorable, celui du collège des représentants du personnel était défavorable. Les saisines ayant fait l'objet de deux examens qui n'ont pas reçues un avis favorable à l'unanimité, sont alors étudiées par les membres du Conseil Municipal. Il présente un projet de délibération et demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont adopté à l'unanimité les propositions présentées qui seront annexées au compte rendu de la réunion et détaillées sur la délibération. Ils donnent tous pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en place du RIFSEEP et pour toutes démarches afférentes.

### 4) Questions diverses.

### Motion contre la fermeture de la sucrerie d'Eppeville.2019-06-18-12

Monsieur le Maire a reçu une demande de Monsieur le Député DEMILLY pour s'opposer à la fermeture de la sucrerie d'Eppeville. Il est demandé à la commune de soutenir cette action en approuvant la motion contre la fermeture de cette sucrerie.

Les membres du Conseil Municipal approuvent cette mesure et sont d'accord pour envoyer la motion au siège social, à Monsieur le Député DEMILLY ainsi qu'à Monsieur Dominique FIEVEZ, Président de la CGB.

Ils donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour toutes démarches afférentes à cette motion.